



## Compte rendu succinct du comité syndical du SMT Artois-Gohelle du jeudi 24 juin 2021

Le **jeudi 24 juin 2021 à 10h00**, les membres du comité du syndicat mixte des transports Artois-Gohelle étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté de M. **David THELLIER**, 1<sup>er</sup> vice-président, de M. **Christophe PILCH**, 2<sup>e</sup> vice-président et de M. **Alain DUBREUCQ**, 3<sup>e</sup> vice-président.

### Titulaire(s) présent(s)

*CABBALR* (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane : Mme Amel DAHOU-GACQUERRE (à partir du point 4) ; M. Ludovic IDZIAK ; M. Jean-Pierre SANSEN ; M. David THELLIER

*CAHC* (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : M. Philippe KEMEL (à partir du point 4) ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Christophe PILCH

*CALL* (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Laurent DUPORGE ; M. Dominique RÉAL

### Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

*CABBALR* : M. Julien DAGBERT ; M. Alain DE CARRION ; M. Daniel LEFEBVRE

*CAHC* : Mme Valérie BIEGALSKI ; M. Steeve BRIOIS ; Mme Valérie CUVILLIER ; M. Daniel MACIEJASZ

*CALL* : M. Daniel KRUSZKA ; M. Jean-Marc TELLIER ; M. Alain SZABO

### Suppléant(s) présent (s)

*CABBALR* : M. Maurice LECOMTE ; M. Gaëtan VERDOUCQ (à partir du point 2)

*CAHC* : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Régis DELATTRE ; M. Bernard DELIERS ; M. Nicolas MOREAUX (jusqu'au point 3 inclus)

*CALL*: néant

### Suppléant(s) absent(s) / excusé (s)

*CABBALR* : M. Bruno CHRÉTIEN ; Mme Véronique CLÉRY ; M. Bernard DELETRE ; M. Bertrand LELEU ; Mme Janine PROOT

*CAHC* : M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Alain MASSON ; Mme Marine TONDELIER

*CALL* : Mme Nadine DUCLOY ; M. Joachim GUFFROY ; Mme Samia SADOUNE ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI

Pouvoirs : M. Julien DAGBERT a donné pouvoir à M. David THELLIER ; M. Jean-Marc TELLIER a donné pouvoir à M. Pierre CHÉRET

Suppléance : M. Alain DE CARRION suppléé par M. Gaëtan VERDOUCQ ; M. Daniel LEFEBVRE suppléé par M. Maurice LECOMTE ; Mme Valérie BIEGALSKI suppléée par M. Bernard DELIERS ; M. Steeve BRIOIS suppléé par M. Nicolas MOREAUX ; Mme Valérie CUVILLIER suppléée par Mme Kataline BIGOTTE ; M. Daniel MACIEJASZ suppléé par M. Régis DELATTRE

Invité(s) présent(s) : M. Sébastien CASARI, directeur de cabinet CALL ; M. Sébastien FOUGNIE, directeur urbanisme et mobilités CABBALR, M. Jean-Christophe GÉHIN, directeur général TRANSDEV Artois-Gohelle ; M. Gaëtan PERCHE, directeur développement projets, prospectives & innovation Tadao Artois-Gohelle

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre SANSEN

Administration : Valérie BABIC, Paskal BARBELETTE ; Fatiha BEN MOHAMED ; Quentin DENOYELLE ; Benoît DESCAMPS ; Stéphanie HUBINET ; Lowyk MEURIN ; Élise POUILLET ; Fabrice SIROP ; Ludovic VIGREUX

\* \*  
\*



## Le comité syndical :

- **A PRIS CONNAISSANCE**, sans formuler d'observation, du relevé des décisions du président (2021/34 à 2021/51) prises sur délégation du comité syndical ;
- **A PRIS CONNAISSANCE**, sans formuler d'observation, du procès-verbal du comité syndical des 18 février et 8 avril 2021 ;

1. **ARRÊTE** les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget principal M14 du SMT Artois-Gohelle , **CONSTATE** que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2020 du budget principal M14 du SMT Artois-Gohelle sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice et **DÉCLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le comptable du Trésor du SMT Artois-Gohelle, n'appelle aucune observation ou réserve de sa part.

**2021/35/CS**

Adopté à l'unanimité (16 voix)

&

**ARRÊTE** les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget annexe transport M43 du SMT Artois-Gohelle, **CONSTATE** que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2020 du budget annexe transport M43 du SMT Artois-Gohelle sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice et **DÉCLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le comptable du Trésor du SMT Artois-Gohelle, n'appelle aucune observation ou réserve de sa part.

**2021/36/CS**

Adopté à l'unanimité (16 voix)

2. **PREND ACTE** de la présentation du compte administratif 2020 pour le budget principal du SMTAG selon la nomenclature M14, **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2020 pour le budget principal du SMTAG selon la nomenclature M14, pour le budget principal du SMTAG selon la nomenclature M14 conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe à la présente délibération,

*Le compte administratif peut se résumer de la manière suivante :*

BUDGET PRINCIPAL M14	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2020	4 081 521,96	22 497 511,36	5 074 481,00	28 919 163,10	9 156 002,96	51 416 674,46
Résultats de l'exercice 2020		18 415 989,40		23 844 682,10		42 260 671,50
Résultats antérieurs reportés (exercice 2019)		15 703 238,52	15 509 799,10			
Excédent de fonctionnement capitalisé		14 576 594,78				
Total réalisations 2020 + résultats reportés	4 081 521,96	23 624 155,10	20 584 280,10	28 919 163,10	24 665 802,06	52 543 318,20
<b>Résultat de clôture 2020</b>		<b>19 542 633,14</b>		<b>8 334 883,00</b>		<b>27 877 516,14</b>
Restes à réaliser à reporter en 2021			14 727 609,06	9 744 821,41		- 4 982 787,65
Résultats cumulés	4 081 521,96	23 624 155,10	35 311 889,16	38 663 984,51	39 393 411,12	62 288 139,61
<b>Solde d'exécution</b>		<b>19 542 633,14</b>		<b>3 352 095,35</b>		<b>22 894 728,49</b>

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi, **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2021 et **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

**2021/37/CS**

Adopté à l'unanimité  
(16 voix -Le président  
s'étant retiré de la salle  
pour le vote du compte  
administratif)

&

**PREND ACTE** de la présentation du compte administratif 2020 pour le budget annexe transport selon la nomenclature M43, **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2020 pour le budget annexe transport selon la nomenclature M43, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe à la présente délibération,

*Le compte administratif peut se résumer de la manière suivante :*

BUDGET ANNEXE M43	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2020	85 840 403,57	78 503 234,90	54 416 134,90	24 697 956,71	140 256 538,47	103 201 191,61
Résultats de l'exercice 2020		- 7 337 168,67		- 29 718 178,19		- 37 055 346,86
Résultats antérieurs reportés (exercice 2019)	1 449 411,28		12 925 175,27			
Excédent de fonctionnement capitalisé						
<b>Total réalisations 2020 + résultats reportés</b>	<b>87 289 814,85</b>	<b>78 503 234,90</b>	<b>67 341 310,17</b>	<b>24 697 956,71</b>	<b>154 631 125,02</b>	<b>103 201 191,61</b>
<b>Résultat de clôture 2020</b>		<b>- 8 786 579,95</b>		<b>- 42 643 353,46</b>		<b>- 51 429 933,41</b>
Restes à réaliser à reporter en 2021			6 682 073,93	35 451 641,64		28 769 567,71
Résultats cumulés	87 289 814,85	78 503 234,90	74 023 384,10	60 149 598,35	161 313 198,95	138 652 833,25
<b>Solde d'exécution</b>		<b>- 8 786 579,95</b>		<b>- 13 873 785,75</b>		<b>- 22 660 365,70</b>

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi, **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2021 et **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

**2021/38/CS**

Adopté à l'unanimité  
(16 voix -Le président  
s'étant retiré de la salle  
pour le vote  
du compte administratif)

3. **DÉCIDE** de l'affectation des résultats issus de l'exercice 2020 au budget principal M14 tels qu'ils figurent au compte administratif, à savoir :

- Excédent d'investissement reporté (compte 001) : 8 334 883.00
- Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 19 542 633.14

Les restes à réaliser de l'exercice 2020 seront reportés sur l'exercice 2021.

**2021/39/CS**

Adopté à l'unanimité (17 voix)

**&**

**DÉCIDE** de l'affectation des résultats issus de l'exercice 2020 au budget annexe transport M43 tels qu'ils figurent au compte administratif, à savoir :

- Déficit d'investissement reporté (compte 001) : 42 643 353.46
- Déficit de fonctionnement reporté (compte 002) : 8 786 579.95

Les restes à réaliser de l'exercice 2020 reportés sur l'exercice 2021.

**2021/40/CS**

Adopté à l'unanimité (17 voix)

4. **APPROUVE** le budget supplémentaire de l'exercice 2021 du budget principal M14, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au document annexé à la présente délibération.

Le budget supplémentaire s'équilibre :

- Pour la section de fonctionnement à 19 542 633.14 €
- Pour la section d'investissement à 18 129 704.41 €

et **VOTE** les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés.

**2021/41/CS**

Adopté à l'unanimité (18 voix)

**&**

**APPROUVE** le budget supplémentaire de l'exercice 2021 du budget annexe transport M43, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au document annexé à la présente délibération.

Le budget supplémentaire s'équilibre :

- Pour la section d'exploitation à 20 522 633.14 €
- Pour la section d'investissement à 54 472 727.39 €

et **VOTE** les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés.

**2021/42/CS**

Adopté à l'unanimité (18 voix)

5. **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention attributive de subvention européenne FEDER pour le projet « Renouvellement de la billettique et du système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs » et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle à signer cet avenant et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**2021/43/CS**

Adopté à l'unanimité (18 voix)

6. **DÉCIDE** la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 de l'emploi permanent à temps non complet (17.5 heures hebdomadaires) de chargé(e) d'opération système et station, **DÉCIDE** la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet de chargé(e) d'opération système et station – emploi relevant soit du cadre d'emplois des techniciens territoriaux soit du grade d'ingénieur territorial – filière technique (Catégorie B à A).

(Il est précisé que l'agent recruté exercera ses fonctions au sein du pôle innovation et système d'information. Il aura pour missions principales le suivi de la gestion des systèmes d'informations (suivi du déploiement SAEIV et de la billettique).

Par dérogation au principe énoncé à l'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 à l'article 3-3 2° (les besoins des services et la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi) ;

L'agent contractuel percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire du grade de recrutement.

La rémunération de l'agent contractuel sera fixée par l'autorité territoriale en tenant compte du diplôme, du niveau d'expertise et de l'expérience acquise avant le recrutement.), **PRÉCISE** que le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens et annexé à la présente délibération, et **PRÉCISE** que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont prévus au budget principal (chapitre 012).

**2021/44/CS**

Adopté à l'unanimité (18 voix)

Tableau des effectifs au 1er septembre 2021

**Postes permanents**

Grade	Catégorie	Durée hebdo du poste	Intitulé de l'emploi	Pôle de rattachement	Poste occupé			
					Poste pourvu	Poste vacant	Statut	Tps de travail (% de la durée hebdo)
<b>Filière administrative</b>								
Administrateur général	A	35 heures	Directeur(ice) Général / Emploi fonctionnel	Direction générale	1	0	Titulaire	100
Attaché principal	A	35 heures	Responsable de pôle	Ressources	1	0	Titulaire	100
Attaché	A	35 heures	Chargé(e) des investissements	Transport et Mobilité	1	0	Contractuel	100
Attaché	A	35 heures	Conseiller(e) en mobilité	Transport et Mobilité	1	0	Contractuel	100
Attaché	A	35 heures	Chargé(e) du suivi PDU et SDA' AAP / Référent de l'observatoire PDU	Transport et Mobilité	1	0	Titulaire	100
Attaché	A	35 heures	Responsable de pôle	Transport et Mobilité	1	0	Contractuel - CDI	100
Attaché	A	35 heures	Responsable de pôle	Communication	1	0	Contractuel - CDI	100
Attaché	A	35 heures	Chargé(e) de mission mode actif	Transport et Mobilité	1	0	Contractuel	100
Rédacteur principal de 1ère classe	B	35 heures	Responsable de pôle	Juridique	1	0	Titulaire	100
Rédacteur principal de 1ère classe	B	35 heures	Responsable de pôle adjoint	Ressources	1	0	Titulaire	100
Rédacteur principal de 2ème classe	B	35 heures	Instructeur(rice) marchés publics	Juridique	1	0	Titulaire	100
Rédacteur principal de 2ème classe	B	35 heures	Chargé(e) des moyens généraux	Ressources	1	0	Titulaire	80
Rédacteur	B	35 heures	Référent transports scolaires	Transport et Mobilité	1	0	Titulaire	100
Rédacteur	B	35 heures	Juriste	Juridique	1	0	Titulaire	100
Adjoint administratif principal 1 cl	C	35 heures	Assistant(e) de pôles	Patrimoine Bâti et Accessibilité	1	0	Titulaire	100
Adjoint administratif principal 1 cl	C	35 heures	Assistant(e) administrative	Transport et Mobilité	1	0	Titulaire	100
Adjoint administratif principal 1 cl	C	35 heures	Chargé(e) de communication	Communication	1	0	Titulaire	100
Adjoint administratif principal 1 cl	C	35 heures	Assistant(e) de direction	Direction générale	1	0	Titulaire	100
Adjoint administratif principal 2ème cl	C	35 heures	Assistant(e) de pôles	Patrimoine Bâti et Accessibilité	1	0	Titulaire	80
Adjoint administratif principal 2ème cl	C	35 heures	Assistant(e) de pôles	Patrimoine Bâti et Accessibilité	1	0	Titulaire	100
Adjoint administratif principal 2ème cl	C	35 heures	Assistant(e) juridique	Juridique	1	0	Titulaire	100
Adjoint administratif	C	35 heures	Agent d'accueil	Communication	1	0	Titulaire	100
Adjoint administratif	C	35 heures	Instructeur(rice) marchés publics	Juridique	1	0	Titulaire	100
Adjoint administratif	C	35 heures	Référent(e) budget et qualité comptable	Ressources	1	0	Titulaire	100
Adjoint administratif	C	35 heures	Gestionnaire comptable – suivi financier des marchés	Ressources	1	0	Titulaire	100
Adjoint administratif	C	35 heures	Référent(e) fiscalité et développement des ressources	Ressources	1	0	Titulaire	100

**Postes vacants - Filière administrative**

	C	35 heures	Assistant(e) juridique	Juridique	0	1		100
	C	35 heures	Gestionnaire comptable – suivi financier des marchés	Ressources	0	1		100

**Filière technique**

Ingénieur principal	A	35 heures	Chargé(e) d'études transports en commun	Transport et Mobilité	1	0	Contractuel	100
Ingénieur	A	35 heures	Chargé(e) d'opération système d'information géographique – Analyste territorial	Innovation et Système d'Information	1	0	Contractuel	100
Ingénieur	A	35 heures	Chargé(e) d'opération infrastructure	Infrastructure	1	0	Contractuel	100
Ingénieur	A	35 heures	Chargé(e) d'opération infrastructure	Infrastructure	1	0	Contractuel	100
Ingénieur	A	35 heures	Responsable de pôle	Patrimoine Bâti et Accessibilité	1	0	Contractuel	100
Ingénieur	A	35 heures	Responsable de pôle	Innovation et Système d'Information	1	0	Titulaire	100
Ingénieur	A	35 heures	Chargé(e) d'opération systèmes et stations	Innovation et Système d'Information	1	0	Contractuel	100
Technicien principal 1ère classe	B	35 heures	Chargé(e) d'opération infrastructure	Infrastructure	1	0	Titulaire	100
Technicien principal 1ère classe	B	35 heures	Chargé(e) du suivi du patrimoine bâti et de l'accessibilité	Patrimoine Bâti et Accessibilité	1	0	Titulaire	100
Technicien	B	35 heures	Chargé(e) d'opération infrastructure	Infrastructure	1	0	Contractuel	100
Technicien	B	35 heures	Technicien bâtiment	Patrimoine Bâti et Accessibilité	1	0	Titulaire	100
Technicien	B	35 heures	Administrateur systèmes et bases de données	Innovation et Système d'Information	1	0	Contractuel	100
Technicien	B	35 heures	Infographiste et chargé(e) du système d'information géographique	Communication	1	0	Contractuel	100
Adjoint technique	C	35 heures	Assistant en communication et maintenance	Communication	1	0	Titulaire	100

**Postes vacants - Filière technique**

	B	35 heures	Chargé(e) d'opération projecteur concepteur VRD	Patrimoine Bâti et Accessibilité	0	1		100
	A	35 heures	Responsable de pôle adjoint	Infrastructure	0	1		100

**Postes vacants - sans filière déterminée**

	A	35 heures	Adjoint(e) au (à la) Directeur(ice) Général(e)	Direction générale	0	1		100
--	---	-----------	--	--------------------	---	---	--	-----

**Postes non permanents**

Grade	Catégorie	Durée hebdo du poste	Intitulé de l'emploi	Pôle de rattachement	Poste occupé			
					Poste pourvu	Poste vacant	Statut	Tps de travail (% de la durée hebdo)
<b>Filière administrative</b>								
Adjoint administratif	C	35 heures	Assistant(e) adm. et financier(ère)	Pôle ressources	0	1	Contractuel	100
Adjoint administratif	C	35 heures	Assistant(e) juridique	Pôle juridique	0	1	Contractuel	100
Adjoint administratif	C	35 heures	Assistant(e) administratif polyvalent	Pôle juridique	0	1	Contractuel	100
Apprenti	Sans		Apprenti - référent qualité comptable	Pôle ressources	1	0	CDD privé	100

7. *Le point 7, « Modification des statuts du SMT Artois-Gohelle », a été retiré de l'ordre du jour en début de séance*

8. **DÉCIDE, à l'unanimité**, de changer la dénomination du SMT Artois-Gohelle par « Artois Mobilités », étant **PRÉCISÉ** que cette modification devra faire l'objet d'une modification des statuts, et **DÉCIDE, après la proposition et la mise aux voix de trois projets**, de modifier l'identité graphique du SMT Artois-Gohelle.

**2021/46/CS**

Adopté à l'unanimité

9. **DÉCIDE** l'adoption du guide de la commande publique, applicable pour toutes procédures en matière d'achat public au sein du SMTAG.

**2021/47/CS**

Adopté à l'unanimité (18 voix)

10. **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n° 21SM07 - « Fourniture, installation et entretien du mobiliers urbains » avec la société Urbaneo, sise ZI Parc à stock – 62820 LIBERCOURT, pour un montant estimatif de 776 935,00 € (lot 1) et 370 960,00 € (lot 2). Le présent accord-cadre est sans montant ni minimum ni maximum de commandes, **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché et **DIT** que les dépenses sont ou seront inscrites au budget M43 du ou des exercice(s) considéré(s).

**2021/48/CS**

Adopté à l'unanimité (18 voix)

11. **DÉCIDE** d'exonérer totalement la société VOLVO (60013 ROISSY-EN-FRANCE) des pénalités dues au titre du marché n°20CA02 relatif à l'achat de deux véhicules standard hybrides dans le cadre du renouvellement du parc roulant du SMT Artois-Gohelle, soit la somme de 33 455,52 € et **AUTORISE** le président à signer tous les actes relatifs à cette exonération.

**2021/49/CS**

Adopté à l'unanimité (18 voix)

12. **APPROUVE** la convention relative à la vente de matériels entre le SMT Artois-Gohelle et la SAS Agora Store et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle à signer cette convention et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**2021/50/CS**

Adopté à l'unanimité (18 voix)

13. **DÉCIDE** d'émettre un avis à la Région Hauts-de-France en faveur de la constitution d'un bassin de mobilité comprenant la Métropole Européenne de Lille (MEL), les communautés de communes de la Pévèle-Carembault (CCPC), de Flandre-Lys (CCFL), de Flandre intérieure (CCFI), le SMTAG, le SMT



du Douaisis et les EPCI du SCoT de l'Arrageois et **NE S'OPPOSE PAS** à l'élargissement du bassin de mobilité au SCoT du Pays de Saint-Omer en fonction de la position des intercommunalités qui le composent.

**2021/51/CS**

Adopté à l'unanimité (18 voix)

- 14. APPROUVE** la convention d'objectifs à conclure avec l'AULA pour l'année 2021, **AUTORISE** le président à signer ladite convention, **ATTRIBUE** une subvention à l'AULA pour l'année 2021 d'un montant de 280 800€ et **PRÉCISE** que cette subvention fera l'objet d'un versement échelonné sur l'année 2021, à hauteur de 80% à compter de la date fixant le caractère exécutoire de la délibération du comité syndical et après signature de la présente convention, et le solde au 30 novembre 2020.

**2021/52/CS**

Adopté à l'unanimité (18 voix)

- 15. APPROUVE** la convention relative à la mutualisation pour le transport scolaire adapté entre le syndicat mixte des transports Artois Gohelle et le Département du Pas-de-Calais, **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle à signer cette convention et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération et **DIT** que les dépenses sont ou seront inscrites au budget annexe M43.

**2021/53/CS**

Adopté à l'unanimité (18 voix)

- 16. APPROUVE** la convention relative à la délivrance des abonnements scolaires réglementés entre le SMT Artois-Gohelle et SNCF Voyageurs, **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle à signer cette convention et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération, **PRÉCISE** que le SMT Artois-Gohelle prend en charge le coût des ASR délivrés dans le cadre de cette convention et **DIT** que les dépenses sont ou seront inscrites au budget annexe M43.

**2021/54/CS**

Adopté à l'unanimité (18 voix)

- 17. A PRIS CONNAISSANCE** du bilan de l'expérimentation de l'accompagnement à la pratique du covoiturage, **DÉCIDE** de ne pas reconduire l'expérimentation de covoiturage menée sur le territoire de la CABBALR et de déployer l'expérimentation menée sur le territoire des agglomérations de la CALL et de la CAHC sur l'intégralité du territoire du SMT Artois-Gohelle.

**2021/55/CS**

Adopté à l'unanimité (18 voix)

- 18. APPROUVE** les modalités de l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'opérateur Karos pour l'expérimentation du cofinancement dans le cadre des déplacements de covoiturage courte distance, **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle à signer cet avenant et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération et **PRÉCISE** que cet avenant n'engendre pas de coût supplémentaire pour le SMT Artois-Gohelle.

**2021/56/CS**

Adopté à l'unanimité (18 voix)





19. **APPROUVE** les règles d'accès à la gare routière de Libercourt, **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle à signer ces règles d'accès et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération et **PRÉCISE** que le montant de la redevance perçue par le SMTAG sera défini par une convention signée avec les entreprises de transport.

**2021/57/CS**

Adopté à l'unanimité (18 voix)

20. **DÉCIDE** de mettre fin à la mise à disposition par la CAHC du terrain sis boulevard Ferdinand-de-Lesseps, ayant pour destination un centre de remisage et de maintenance et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle à prendre tout acte et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération, et **PRÉCISE** que les modalités exactes du terme de la mise à disposition, notamment sa temporalité, seront déterminées ultérieurement et de concert entre la CAHC et le SMTAG.

**2021/58/CS**

Adopté à l'unanimité (18 voix)

21. **CERTIFIE** que le rapport annuel du délégataire pour l'année 2020 a été présenté à l'assemblée délibérante du SMT Artois-Gohelle réunie le 24 juin 2021.

**2021/45/CS**

Adopté à l'unanimité (18 voix)

\* \*  
\*

*Toutes les pièces annexées aux délibérations, objet du présent compte rendu, sont disponibles  
au pôle juridique du SMT Artois-Gohelle*